

# Communauté d'Agglomération de Haguenau

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE BISCHWILLER ET ENVIRONS

### Modification simplifiée n°1

### Mise à disposition du public

Objet :

- Corriger des erreurs matérielles,
- Rectifier et mettre en cohérence le règlement avec les autres pièces du dossier.

Pour ce faire le Conseil Communautaire a engagé une procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal de Bischwiller et Environs. Le dossier de modification simplifiée sera tenu à la disposition du public du **lundi 14 mai au vendredi 15 juin 2018 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

Communauté d'Agglomération d'Haguenau Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mairie de Bischwiller :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mairie de Kaltenhouse :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
- lundi, mardi et jeudi de 14h00 à 18h00
- vendredi de 14h00 à 17h00

Mairie d'Oberhoffen sur Moder :

- lundi de 10h00 à 12h00
- mardi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- mercredi de 8h00 à 12h00
- jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mairie de Rohrwiller :

- lundi et mardi de de 8h15 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
- jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
- mercredi de 8h15 à 12h00
- vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Mairie de Schirrhein :

- du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00
- lundi, mardi et jeudi de 13h45 à 18h00
- vendredi de 13h45 à 16h45

Mairie de Schirrhoffen :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
- fermé le vendredi en semaine impaire

Pendant toute la durée de la **mise à disposition du public** du dossier de modification simplifiée, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre déposé à la Communauté d'Agglomération de Haguenau et dans les communes concernées par le dossier, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations pourront aussi être adressées par écrit à Monsieur le Président par voie postale ou électronique à l'adresse suivante : [environnement-urbanisme@agflo-haguenau.fr](mailto:environnement-urbanisme@agflo-haguenau.fr)